

## PORTANT COMPOSITION DU JURY DIU Chirurgie vaginale LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

### ARRETÉ

#### Article 1

La composition des jurys d'examen DIU Chirurgie vaginale comme suit :

##### Membres du jury

Benoit RABISCHONG, Président, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

Sandrine CAMPAGNE-LOISEAU, Vice-président, PRATICIEN HOSPITALIER

##### Semestre 1

Sandra CURINIER, PROF. DES UNIVERSITES

Michel COSSON, INTERVENANT EXTERIEUR

##### Semestre 2

Sandra CURINIER, PROF. DES UNIVERSITES

Michel COSSON, INTERVENANT EXTERIEUR

#### Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD

 

Le 7 mai 2025